

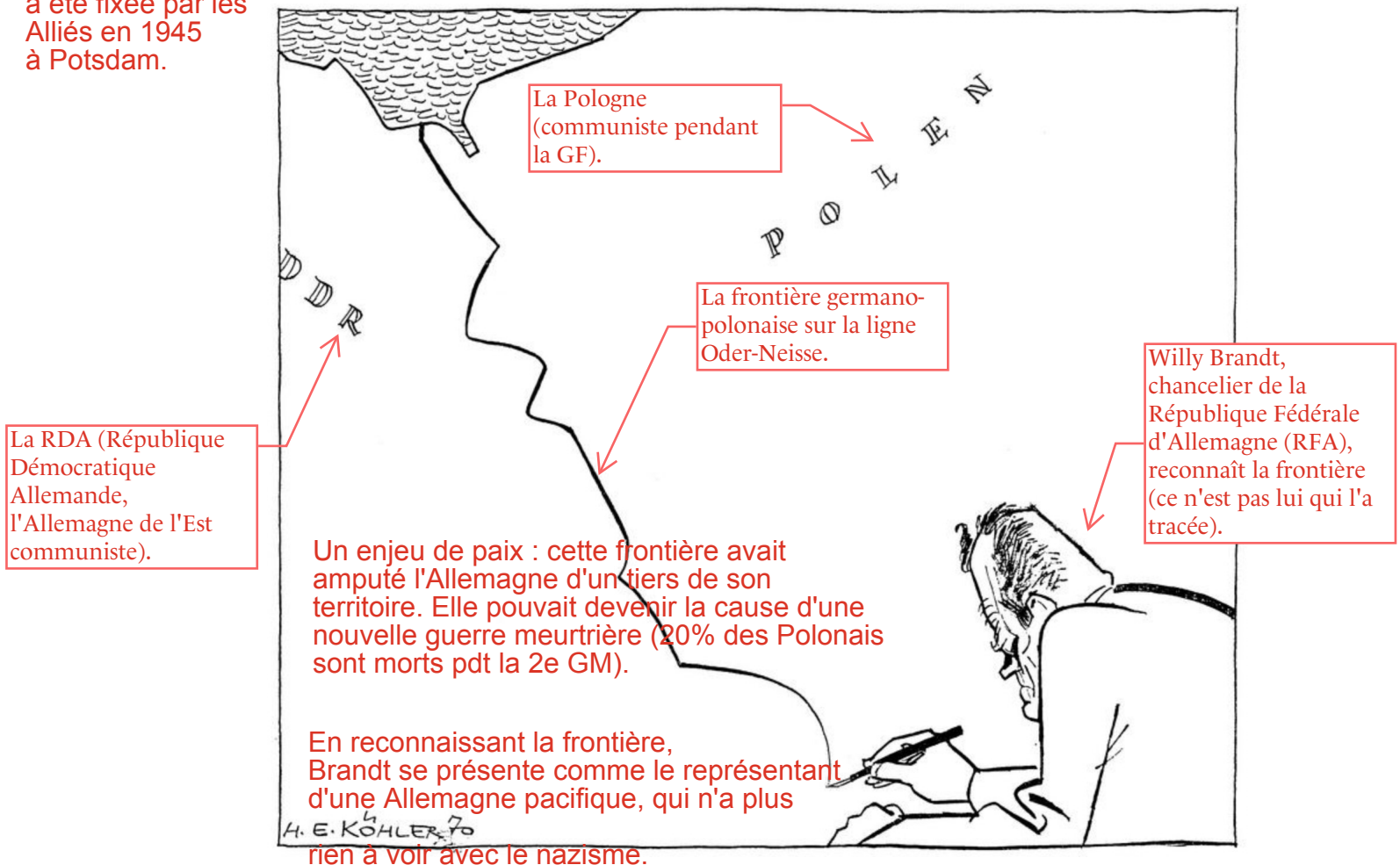
Méthode : on part des documents, pour traiter le sujet. Ici, la problématique est donnée, ainsi qu'un plan : 1) Quels sont les enjeux de la reconnaissance ? (paix, souveraineté) 2) Quelle est sa portée ? (les conséquences : réussite, ou échec ?).

Étude critique. Reconnaître des frontières.

➤ A partir des documents et en vous aidant de vos connaissances, vous contextualiserez, analyserez, confronterez et critiquerez les documents. En quoi éclairent-ils les enjeux et la portée de la reconnaissance des frontières ?

❶ Willy Brandt, chancelier de la RFA, reconnaît la frontière germano-polonaise le 7 décembre 1970.
Dessin de presse de Köhler (RFA).

Contexte : la Guerre froide. L'Allemagne divisée. La frontière Oder-Neisse entre Allemagne et Pologne a été fixée par les Alliés en 1945 à Potsdam.



❷ Déclaration du gouvernement chinois du 13 juillet 2016.

En vue de réaffirmer la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale, de renforcer la coopération avec les autres pays en Mer de Chine méridionale et d'y préserver la paix et la stabilité, le gouvernement de la République populaire de Chine déclare ce qui suit :

1. Les Nansha Zhudao de Chine (les îles Mer de Chine méridionale) comprennent les Dongsha Qundao (les îles Dongsha), les Xisha Qundao (les îles Xisha¹), les Zhongsha Qundao (les îles Zhongsha) et les Nansha Qundao (les îles Nansha²). Les activités du peuple chinois en Mer de Chine méridionale ont commencé il y a plus de 2 000 ans. La Chine a été la première à découvrir, à nommer, à explorer et à exploiter les Nansha Zhudao et les eaux concernées [...]

¹Les Xisha sont les îles Paracels.

²Les Nansha sont les îles Spratleys.

2. Depuis sa fondation le 1^{er} octobre 1949, la République populaire de Chine défend fermement sa souveraineté territoriale et ses droits et intérêts maritimes en Mer de Chine méridionale. Des instruments juridiques tels que [...] la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1996 ont réaffirmé davantage la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en Mer de Chine méridionale.

3. [...] La Chine a la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes en Mer de Chine méridionale comprenant, entre autres, ce qui suit :

i. La Chine a la souveraineté sur les Nanhai Zhudao comprenant les Dongsha Qundao, les Xisha Qundao, les Zhongsha Qundao et les Nansha Qundao ;

ii. La Chine a les eaux intérieures, la mer territoriale et la zone contiguë basées sur les Nanhai Zhudao ;

iii. La Chine a la zone économique exclusive et le plateau continental basés sur les Nanhai Zhudao ;

iv. La Chine a des droits historiques en Mer de Chine méridionale.

La position ci-dessus de la Chine est conforme au droit international et à la pratique internationale pertinents.

4. La Chine s'oppose fermement depuis toujours à l'invasion et à l'occupation illégale par quelques pays de certains îles et récifs des Nansha Qundao de Chine, et à leurs actes portant atteinte aux droits et intérêts de la Chine dans les eaux sous juridiction chinoise. La Chine entend continuer à travailler à régler pacifiquement les différends par voie de négociation avec les pays directement concernés, sur la base du respect des faits historiques et conformément au droit international. [...]

5. La Chine respecte et soutient la liberté de navigation et de survol en Mer de Chine méridionale dont jouissent tous les pays conformément au droit international.